



Convention collective de travail - Dépôt.

Le dépôt de l'avenant à la convention collective de travail suivant a été accepté par arrêté du Ministère du Travail, de l'Emploi et de l'Économie sociale et solidaire :

Avenant à la convention collective de travail pour le personnel salarié de la S.à r.l. Keter Luxembourg (valable du 1^{er} juillet 2021 au 30 juin 2024) signé en date du 22 mars 2022 entre la direction de la S.à r.l. Keter Luxembourg, la délégation du personnel de la S.à r.l. Keter Luxembourg et les syndicats OGBL et LCGB.

